



République Française
Département SEINE ET MARNE
BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	29	38

Vote
A l'unanimité
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 20 Février à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 06/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 06/02/2026.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie, DUTRIAUX Nathalie, HELLIAS Aline, MOTHRE Béatrice, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, MM : ANTHOINE Emmanuel, BARBERI Serge, BELFIORE Elio, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, JEANNIN Hervé, MEDEIROS Manuel, MOTTE Patrice, POIRIER Daniel, PRIOUX Pierre-François, RACINE Pierre, REMOND Bruno, ROSSIGNEUX Gilles, ROUSSELET Gérard, VENANZUOLA François, VERON Patrice
Suppléant(s) : M. VERON Patrice (de M. CASEAUX Hubert)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LUCZAK Daisy à M. CHANUSSOT Jean-Marc, NINERAILLES Brigitte à M. POIRIER Daniel, PASQUET Hélène à Mme BALLABENE Sandra, PONSARDIN Catherine à M. ROSSIGNEUX Gilles, VIEIRA Patricia à Mme BOISGONTIER Béatrice, MM : ROMAIN Emilien à Mme VAROQUI Geneviève, SAINT-JALMES Patrice à M. GERMAIN Jean-Luc, SAOUT Louis Marie à Mme DESNOYERS Monique, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian
Excusé(s) : M. CASEAUX Hubert

Absent(s) : Mmes : BARRES Fabienne, GIRAULT Muriel, KUBIAK Françoise, SALAZAR Joëlle, MM : BETTENCOURT François, CALVET Jean, CAMEK Julien, CHAMPIN Gérard, GUECHATI Amin, JAROSSAY Gilbert, LAGÜES-BAGET Yves, NESTEL Gilles, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. BELFIORE Elio

2026_20 – Budget Primitif M22 - SAAD 24601 - Année 2026

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Vu la délibération N°2026_19 en date du 20 février 2026 approuvant le compte de gestion 2025 dressé par le comptable public,

Vu la délibération N°2026_18 en date du 20 février 2026 approuvant le compte administratif 2025,

Vu la délibération N°2026_03 en date du 26 janvier 2026 par laquelle les membres du conseil communautaire ont pris acte du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'exercice 2026 et la tenue du débat conséquemment à la présentation du ROB par l'exécutif,

Vu la délibération du présent conseil sur l'affectation du résultat 2025,

Vu la présentation du Budget 2026 par son rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

VOTE son budget par groupe en fonctionnement et en investissement.

PRECISE que le budget primitif 2026 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2024, au vu du compte administratif et du compte de gestion.

ADOpte les deux sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
	Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	
011	Achat et variation des stocks	12 127
	Autres services extérieurs	153 200,00 €
	Total Groupe 1 :	165 327,00 €
	Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	
012	Personnel affecté	550 000 €
	Cotisations	5 200 €
	Total Groupe 2 :	555 200 €
	Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	
016	Dépenses générales	96 720,13 €
	Autres charges de gestion courante	996,49 €
	Dotations aux amortissements	460,38 €
	Total Groupe 3 :	98 177 €
	TOTAL Général :	818 704 €

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
017	Groupe 1 : produits de la tarification	362 000 €
018	Groupe 2 : autres produits relatifs à l'exploitation	454 943,62 €
019	Groupe 3 : produits financiers	1 704 €

Total recettes nouvelles de l'exercice :		818 647,62 €
002	Résultat d'exécution de fonctionnement	56,38 €
Total cumulé des recettes :		818 704 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
001	Report déficit d'investissement	0
21	Immobilisations corporelles	31 036,10 €
Total des dépenses :		31 036,10 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
28	Amortissements des immobilisations	460,38 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	30 301,08 €
49	Dépréciation des comptes de tiers	274,64 €
Total des recettes :		31 036,10 €

ADOpte dans son ensemble le budget primitif 2026 du budget annexe SAAD qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	818 704 €
Section d'investissement	31 036,10 €
TOTAL :	849 740,10 €

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
Au Châtelet-en-Brie, le 23/02/2026

Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. BELFIORE Elio



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le 25/02/2026



ID : 077-200070779-20260220-2026_20-BF

Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le 25/02/2026

ID : 077-200070779-20260220-2026_20-BF

Berger
Levrault



**BRIÉ DES RIVIÈRES
ET CHÂTEAUX**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUDGET PRIMITIF 2026

Budget principal et Budgets annexes



briedesrivieresetchateaux.fr

<u>1. Préambule</u> :	Présentation du BP 2026	P3
<u>2. Synthèse du BP 2026</u>	: Budget principal + Budgets Annexes	P6
<u>3. Les dépenses de fonctionnement</u>		P8
A	Structure des dépenses de fonctionnement	P8
B	Les charges à caractère générale	P11
C	Les charges de personnel	P13
D	Les charges de gestion courante	P15
E	Les charges financières et charges exceptionnelles	P19
<u>4. Les recettes de fonctionnement</u>		P20
A	Structure des recettes de fonctionnement	P20
B	Les recettes des services	P21
C	Les Impôts et taxes	P22
D	La structure des recettes fiscales	P23
E	Les dotations et participations	P24
F	Les atténuations de charges	P24
<u>5. Les dépenses d'investissements</u>		P25
<u>6. Les recettes d'investissements</u>		P26
<u>7. Listes des dépenses d'investissements</u>		P27
<u>8. La dette</u>		P28
<u>9. Les ratios financiers</u>		P29
<u>10. Le Budget Annexe du Service Aide A Domicile (SAAD)</u>		P30
<u>11. Les Budgets Annexes du service Eau & Assainissement</u>		P32
<u>12. Le budget Consolidé</u>		P38
<u>13. Le capital restant du Consolidé</u>		P38

1. Préambule : Présentation du BP 2026

Le budget 2026 reprend les grandes lignes du rapport sur les orientations budgétaires présentées au Conseil communautaire du 26 janvier dernier.

Ce rapport a présenté les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2026 dans un contexte de multiples turbulences et marqué par une forte pression sur les finances des collectivités et particulièrement sur les EPCI

- **Contexte national – Loi de finances 2026**

La loi de finances 2026 s'inscrit dans un contexte national de fortes tensions sur les finances publiques. L'État cherche à réduire durablement le déficit public et à respecter ses engagements européens. La croissance économique demeure modérée et ne génère pas de recettes suffisantes.

L'inflation ralentit, ce qui limite les effets mécaniques favorables sur les recettes fiscales. La maîtrise de la dépense publique constitue l'axe central de la stratégie budgétaire gouvernementale. Les marges de manœuvre de l'État sont contraintes par le poids de la dette et des charges obligatoires.

Dans ce cadre, les collectivités territoriales sont mises à contribution pour l'effort de redressement. La visibilité financière à moyen terme est réduite pour les acteurs publics locaux. La loi de finances 2026 marque encore une étape de rigueur budgétaire cette année.

- **2. Effets de la loi de finances 2026 sur les intercommunalités**

Les intercommunalités sont particulièrement sollicitées dans l'effort budgétaire national.

La progression de leurs recettes est limitée, tandis que certaines compensations sont fragilisées comme les compensations sur les valeurs locatives de taxe foncière et de CFE des locaux industriels qui seront réduites de 25%

Les mécanismes de dotations et de péréquation évoluent dans un contexte globalement contraint. Les dotations restent stables en valeur, avec une augmentation des dotations de péréquation au détriment de la dotation de compensation qui sera en baisse.

Les charges de fonctionnement restent élevées et peu compressibles à court terme et notamment avec l'augmentation notamment de 3 points de la CNRACL, l'augmentation du SMIC...

La capacité d'épargne des EPCI est donc directement affectée car les recettes de fonctionnement diminuent en raison des partenaires institutionnelles qui diminuent voire suppriment leurs subventions

Cette situation réduit leurs marges de manœuvre financières des EPCI.

Les intercommunalités apparaissent de plus en plus comme ~~des variables d'ajustement~~ budgétaire. L'investissement intercommunal pourrait être ralenti ou reprogrammé mais ce ne sera pas le cas pour la CCBRC au regard de nouvelles recettes fiscales qui seront perçus en 2027.

À terme, cette pression financière de l'Etat n'impactera pas la conduite des politiques publiques de la CCBRC en raison du développement économique du territoire.

Heureusement que l'intercommunalité bénéficie de points positifs pour affronter les contraintes budgétaires de l'Etat en 2026 :

- Des soldes de gestion qui demeurent à un niveau satisfaisant grâce à un budget maîtrisé en 2025
- Une communauté de communes en phase de désendettement depuis 2024 pour le budget principal malgré un investissement de plus de 11 millions d'euros au cours de ce mandat sans compter l'investissement courant en moyenne de 2 millions d'euros par an.
- Des taux de fiscalité ménages maintenus depuis 2017
- Un programme d'investissement ambitieux en eau et assainissement
- Une pression fiscale par habitant très faible par rapport à la Région et au niveau national.

Cette ambition exige une gestion financière exemplaire et rigoureuse pour garantir la santé financière et protéger la capacité d'investissement de la communauté de communes.

A l'issue de l'exercice 2025, le résultat du compte administratif est excédentaire et en amélioration grâce à une année maîtrisée au regard des charges à caractère général mais aussi à des investissements qui se limitent à de l'investissement courant dans l'attente de réaliser en 2026-2027 deux projets structurants sur le territoire : Un pôle petite enfance et la réhabilitation d'un complexe de tennis.

Les principaux indicateurs de la santé financière de la communauté de communes s'améliorent. L'épargne nette n'a jamais été aussi importante depuis 2024, le taux d'épargne brute progresse en 2025, la capacité de désendettement diminue mais paradoxalement sa marge de manœuvre demeure faible en raison des charges incompressibles comme les Attributions de compensation et les contributions aux syndicats qui représentent 69% des charges de fonctionnement.

Parmi les grandes tendances du budget, il est à noter une augmentation **de 4,42 %** du Budget principal avec une augmentation des dépenses de fonctionnement en raison principalement de la hausse des charges de personnel et une augmentation des dépenses d'investissement avec le démarrage des travaux du Pôle petite enfance et de la réhabilitation du complexe de Tennis. Les dépenses d'investissement du budget annexe eau potable sont en augmentation de 5,60 %, sont stables pour le budget annexe assainissement et correspondent à la mise en œuvre du PPI. Par contre le Budget du SAAD présente une légère diminution car il a été établi en fonction du réalisé 2025.

Le budget traduit toujours les orientations du projet de territoire 2020-2032 adopté le 30 mai 2022. Le projet de territoire constitue en effet la feuille de route qui guide l'action

communautaire et définit une vision partagée du territoire et de son évolution, au travers de six orientations stratégiques :

- Tendre vers un territoire solidaire qui garantit à ses habitants le bien vivre ensemble dans un cadre de vie qui répond aux enjeux écologiques,
- Soutenir et accompagner le monde économique (entrepreneurs, agriculteurs, commerçants, acteurs du tourisme...) dans ses actions durables,
- Renforcer les mobilités pour limiter l'impact carbone et désenclaver les zones isolées,
- Préserver les espaces naturels, la biodiversité et le patrimoine architectural
- Favoriser la rénovation énergétique du bâti public et privé,
- Préserver les ressources en eau et favoriser la production d'énergie locale et renouvelable pour limiter la dépendance du territoire aux énergies fossiles.

En matière d'investissement et de fonctionnement, le budget 2026 confortera les ambitions et obligations du territoire :

- Des travaux conséquents en eau et assainissement pour améliorer une qualité de l'eau, respecter les normes sanitaires et environnementales et lutter contre les fuites d'eau,
- L'accompagnement du porteur de projet pour la réalisation de la phase 1 du campus IA
- Le démarrage des travaux du projet petite enfance et de la réhabilitation du complexe de tennis,
- Le renforcement des travaux d'eaux pluviales,
- Des travaux de réhabilitation des ALSH au châtelet en Brie et à Coubert,
- L'installation des dispositifs d'alerte PPMS aux ALSH intercommunaux,
- Le renforcement de l'attractivité et de l'attrait économique et touristique,
- L'achat de panneaux signalétiques pour la création de la boucle du val d'Ancoeur
- Des actions en direction de la petite enfance, des enfants et des jeunes,
- Des actions en direction des aînés et les plus fragiles (Aide à domicile - portage de repas – Epicerie solidaire),
- La mise en réseau des bibliothèques du territoire et des actions culturelles diverses et variées ouvertes au plus grand nombre,
- L'achat d'une bibliothèque hors les murs sur remorques pour couvrir tous les villages du territoire par de la lecture et des animations
- Le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF,
- La mise en place d'un Projet Educatif Territorial des ALSH communaux et Intercommunaux,
- L'élaboration du dossier unique d'évaluation des risques professionnels,
- L'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS),
- L'élaboration du rapport d'activités de la CCBRC pour 2025,
- ...

Les finances de la Communauté de communes s'articulent autour des cinq budgets que sont :

- le budget principal,
- les budgets annexes du service aide à domicile, de l'eau, de l'assainissement, du service public de l'assainissement non collectif en régie.

2. Synthèse du BP 2026 : Budget principal + Budgets Annexes

Le Budget Global

€	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	CFU / CA 2025	Projet BP 2026	Evolution 2025/2026
Fonctionnement	21 220 452	20 502 275	21 911 242	19 176 683	22 708 491	+ 3,64%
Investissement	8 758 363	7 129 889	3 333 184	2 518 688	3 652 699	+ 9,59%
Budget Principal	29 978 815	27 502 275	25 244 426	21 695 371	26 361 190	+ 4,42%
Fonctionnement	914 375	831 713	860 084	770 955	818 704	-4,80%
Investissement	13 648	13 339	10 160	1 659	31 036	+ 205%
Budget Annexe SAAD	928 023	845 053	870 244	772 614	849 740	- 2,36 %
Fonctionnement	5 894 044	7 037 242	5 427 766	1 075 857	5 580 250	+ 2,81 %
Investissement	9 088 315	10 601 161	11 300 224	8 571 526	11 932 592	+ 5,60 %
Budget Annexe Eau DSP	14 982 360	17 638 403	16 727 990	9 647 383	17 512 842	+ 4,69 %

€	Budget-2023	Budget-2024	Budget-2025	CFU/-CA-2025	Projet-BP-2026	Evolution-2025/2026
Exploitation	3-635-731	5-028-864	5-322-622	2-394-114	7-023-770	+31,96-%
Investissement	11-725-091	15-527-889	16-618-707	15-457-658	14-999-191	-9,75-%
Budget-Annexe-Assainissement-DSP	15-360-822	20-556-753	21-941-329	17-851-772	22-022-961	+0,37-%
Exploitation	132-681	119-397	192-024	69-802	115-901	--39,65-%
Investissement	29-301	29-389	40-305	40-305	-	-
Budget-Annexe-SPANC-Régie	161-982	148-787	232-329	110-107	115-901	-50,12-%

€	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	CFU / CA 2025	Projet BP 2026	Evolution 2025/2026
Fonctionnement Global	31 797 283	33 519 491	33 713 738	23 487 411	36 247 116	+ 7,51 %
Investissement Global	29 614 718	33 301 667	31 302 580	26 589 836	30 615 518	- 2,19 %
BUDGET GLOBAL	61 412 001	66 821 158	65 016 318	50 077 247	66 862 634	+ 2,84 %

Le Budget Global (Principal et annexes) de la CCBRC s'élève à 66 862 634 euros soit une augmentation de + 2,84 % par rapport au budget 2025.

Le budget principal s'élève à 26 361 190 € soit 4,42% par rapport au budget 2025 en raison d'une augmentation de l'investissement.

Le budget se répartit en deux sections :

- Section de fonctionnement : 22 708 491 €,
- Section d'investissement : 3 652 699 €

Le budget principal se caractérise par :

- Des dépenses de fonctionnement en hausse de 3,63% et des dépenses d'investissements de 9,59%,
- Des prévisions de recettes de fonctionnement prudentes pour certaines et d'autres s'appuient sur les mesures de la loi de finances 2026.
- Un programme d'investissement calibré aux capacités de financement de la communauté de communes pour les investissements courants à quoi s'ajoute le déroulement de 2 AP/CP sur la réalisation d'un équipement petite enfance et la réhabilitation du complexe de tennis au Chatelet en Brie.
- Un maintien des taux de fiscalité pour la THRS, la TFB, la TFNB et la CFE.
- Poursuite cette année du désendettement de la CCBRC

Les budgets annexes eau et assainissement représentent un poids dans le budget de 39 651 704 € soit 59,30 % du budget global consolidé.

3. Les dépenses de fonctionnement

A Structure des dépenses de fonctionnement

CHARGES (K€)	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	CA 2025	Projet BP 2026	Δ % Budget
Charges à caractère général	2 165 967	2 203 980	2 156 378	1 997 097	2 184 188	+1,29%
Charges de personnel	3 632 817	3 703 964	4 054 165	3 705 706	4 227 519	+4,27%
Charges de gestion courante	7 016 108	7 471 822	7 558 111	7 433 795	7 602 756	+0,60%
Intérêts payés au cours de l'exercice	93 000	146 000	110 746	95 950	106 200	-4,10%
Charges exceptionnelles	3 400	41 330	100	100	100	-
Dépenses imprévues/ Prov pour risques	0	0	0	0	0	-
Atténuation de produits	5 054 574	5 067 129	5 129 697	5 129 695	5 103 766	-0,50%
Opérations d'ordre	429 725	472 093	1 000 363	814 340	1 028 079	+2,77%
Autofinancement	2 824 861	1 395 957	1 901 682	0	2 455 883	+29,14%
TOTAL	21 220 452	20 502 276	21 911 243	19 176 683	22 708 491	+3,63%

Le budget 2026 a été conçu avec prudence sur la base d'une appréciation au plus juste des besoins afin de maîtriser les dépenses tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

En comparaison avec le Budget 2025, la section de fonctionnement 2026 augmente de 3,63% contre 6,47 % l'an dernier. Hors opérations d'ordre et l'autofinancement, les charges réelles de fonctionnement augmentent de 0,45% cette année contre 1,75 % l'an dernier.

En comparaison avec le CA 2025, les charges à caractère général augmentent de 9,5% et les frais de personnel de 14,08%.

Trois chapitres budgétaires contribuent à l'augmentation des charges de fonctionnement de 3,63%. Les charges à caractère général, les charges de personnel et l'autofinancement.

De nombreux facteurs contribuent à cette augmentation comme l'évolution :

- **Les charges à caractère général** augmentent en raison notamment de l'augmentation des prix en général, des prix de l'énergie et du combustible, des espaces verts, du fonctionnement sur 12 mois du multi accueil à Pamfou et des frais de communication avec la redéfinition de notre chartre graphique et de la couverture photos et vidéos des chantiers et manifestations sur le territoire en 2026.
- **Les charges de personnel augmentent** considérablement en raison de l'augmentation de la CNRACL, de l'augmentation de l'assurance maladie, de

l'évolution de carrière des agents et des recrutements en 2025 en cours d'années comptabilisés sur une année, le recrutement de deux postes : Poste de Gestionnaire RH pour l'agent en contrat d'apprentissage depuis 3 ans et un chargé de mission pour la stratégie de préservation de la ressource en eau et de sobriété en raison de la réglementation actuelle visant à préserver durablement la ressource en eau tant sur le plan quantitatif que qualitatif mais aussi cette stratégie doit viser à réduire les prélèvements destinés à la distribution en eau potable de 14% entre 2019 et 2030 conformément aux orientations de l'AESN.

- **Les charges de gestion courantes** concernent principalement les subventions aux associations, les contributions à tous les syndicats, les contributions aux communes pour les activités scolaires et extra scolaires, la rémunération des élus et la contribution au SDIS. Ces charges augmentent de 0,6 % par rapport au Budget 2025 principalement par une augmentation de la contribution aux syndicats des OM, une augmentation de la cotisation au SDIS et une augmentation de la cotisation du SIVU Yerres Bréon.
- **Les intérêts** en diminution en 2025 en raison de la baisse du livret A.
- **Les charges exceptionnelles** correspondent à des annulations de titres.
- **Le chapitre sur les atténuations de produit** évolue légèrement et concerne non seulement les Attributions de Compensation (AC) à hauteur de 2 710 613 € et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) à hauteur de 2 326 166 €. A été budgété également la taxe de séjour à reverser pour une quote part aux communes mais aussi au département, à la région et à Ile de France Mobilités.

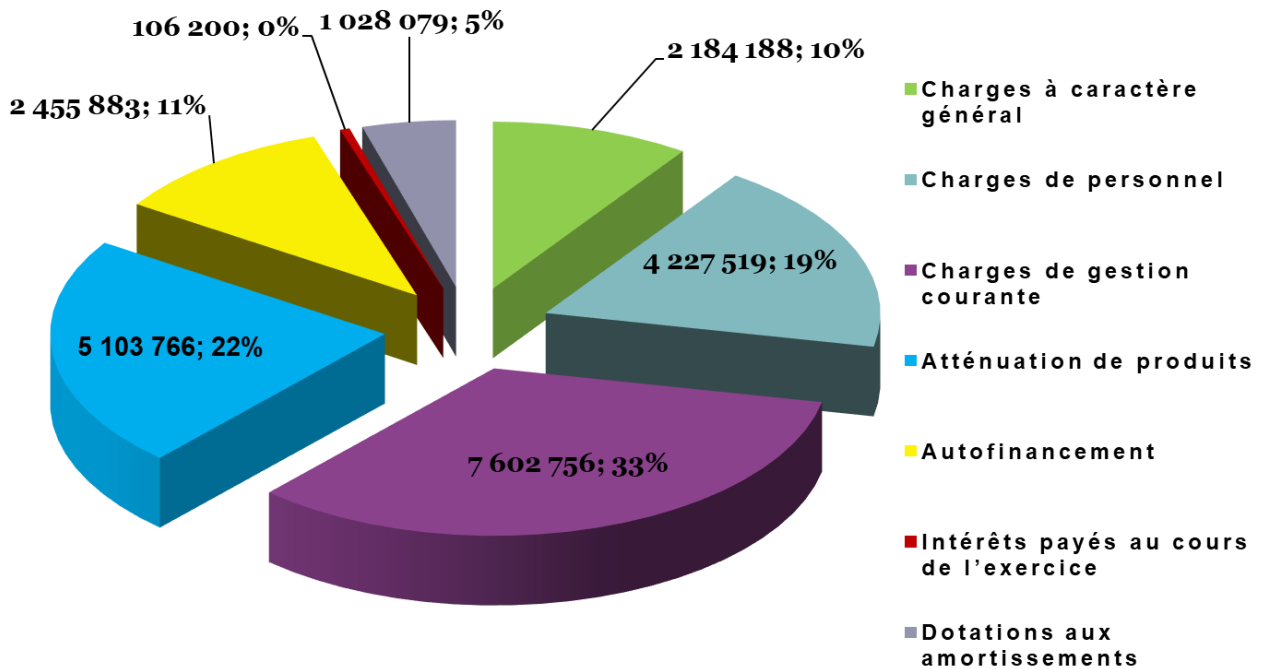
La Communauté de Communes répond au régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique, c'est-à-dire que l'ensemble des produits fiscaux des entreprises lui est reversé. La perte de produit fiscal pour les communes est compensée strictement par une **attribution de compensation (AC)** qui est versée par la Communauté de Communes aux communes chaque année. Ce montant est fixe, il n'est pas ré- actualisable et correspond au montant que la commune aurait dû percevoir au 1er janvier 2017.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale en 2009 résultant de la suppression de la taxe professionnelle. Ce montant est fixe et n'est pas réactualisable.

Etant entendu que certaines communes remboursent à l'intercommunalité une partie des AC (soit 184 329 €) du fait que le montant du FNGIR réglé par l'intercommunalité est supérieure au montant des AC que devrait percevoir la commune. En somme comme l'AC de la commune ne recouvre pas le remboursement du FNGIR, la différence est due par la commune à la CCBRC par le biais d'une AC négative. Cela concerne 10 communes de la CCBRC.

- **Les dotations aux amortissements** s'élèvent à 1 028 079 € en raison de l'amortissement des équipements sportifs Marie Amélie Le Fur qui représente 50% de la cotisation.

- **L'autofinancement** augmentent en 2026 en raison des excédents 2025 reportés au BP 2026 grâce à la maîtrise de nos charges, à l'optimisation de nos recettes de fonctionnement et à la diminution de nos dépenses d'investissement



Les charges de gestion courantes, les atténuations de produit et les intérêts de la dette représente 56 % des dépenses de fonctionnement en 2026. Ce sont des charges incompressibles, indispensables à la mise en œuvre des compétences de la communauté de communes ou obligatoires comme les Attributions de compensation.

Les frais de personnel représentent 19 % des charges de fonctionnement et les charges à caractères générale sont de 10 %.

B Les charges à caractères générales (Chapitre 011)

Charges à caractère général (€)	Budget 2025	CA 2025	Projet BP 2026	% Budget 2024 / BP 2025
Achats de prestations de services	169 109	146 312	149 667	-11,5%
Contrat de prestations de services	574 939	545 823	579 334	0,76%
Fournitures Eau, Energie, électricité, entretien, petits équipements	240 594	217 088	223 792	-6,98%
Entretien et réparation bâtiments	194 874	168 094	214 795	10,22%
Etudes et recherches	97 991	103 940	87 525	-10,68%
Honoraires	31 250	38 558	56 132	79,82%
Cotisation	73 043	73 257	79 297	8,56%
Participation Budget annexe	510 372	470 529	512 943	0,50%

Les achats de prestations de service concernent, les contrats d'entretien des bâtiments : multi-accueils Pamfou et Machault et ALSH à Coubert, le marché Convivio avec l'ALSH du Châtelet

Les contrats de prestations de services : DSP Coubert, RGPD, contrat Archivage, actions culturelles CTL, Spectacles, conférences RAM, prestataires de service Urbanisme, mini-séjours & séjours ados, navettes séniors, Promosoft, Berger Levraut, A3 Web, Abelium, Interim CDG, Logiciel réseaux lecture publique, Prestations photos & vidéos.....

Entretien et réparation bâtiments, réseaux, terrains : Ce sont les travaux de chauffage, de plomberie, d'électricité des ALSH du Châtelet et Coubert, les réparations de fuites d'eau, les conformités électriques, la remise en état de l'ensemble des extincteurs et des défibrillateurs mais aussi C'est l'entretien des espaces verts ALSH Chatelet, Coubert, Siège et annexe, l'entretien des terrains de tennis, l'éco pâturage sur le châtelet en Brie et désormais l'entretien des équipements sportifs Marie-Amélie Le Fur.

Les Etudes : Concerne les dispositifs Sure, natura 2000 et Ecopousse notamment.

Les honoraires concernent principalement les frais d'Avocat, le contrat avec SVP, Adico, Cabinet FCL pour le pacte financier et fiscal avec le Budget vert

Les cotisations sont les cotisations à l'Assemblée des communautés de France, à Seine et Marne Numérique, la cotisation d'Initiative Melun val de Seine, celle de l'association des

Maires de France, Maximilien; CODERANDO et enfin la cotisation pour la banque alimentaire.

La participation aux budgets annexes SAAD et SEA correspond au remboursement au budget annexe assainissement des travaux liés aux réseaux d'eau pluviales à hauteur de 302 000 € (contre 284 429 en 2025) et 210 000 € (contre 186 100 € en 2025) seront versés au budget annexe SAAD pour permettre l'équilibre budgétaire du service.

Eaux pluviales	CA 2025	BP 2026
Fonctionnement	284 429 €	302 000 €
Investissement	578 454 €	360 000 €
Total HT	862 883 €	662 000 €
Total TTC	1 035 459 €	794 400 €

Charges à caractère général (€)	Budget 2025	CA 2025	Projet BP 2026	% Budget 2025 / BP 2026
Crédit-bail	23 420	23 916	24 300	3,76%
Locations mobilières	17 663	12 350	14 821	-16%
Assurances	26 145	27 205	27 970	6,98%
Electricité	58 410	44 452	47 300	-19%
Combustibles	50 500	48 128	46 500	-7,92%

Crédit-Bail : Ce poste correspond à la location des véhicules en augmentation en raison de certains véhicules en leasing hors marché. A terme la volonté est de réunir tous les véhicules en Leasing sur un seul marché.

Location-Mobilière : Il s'agit de la location de la fontaine à eau, d'une machine à laver, de l'autocom et des téléphones fixes en leasing, de la location d'un local de stockage de matériel et enfin les frais de la Télécabine à Hopi Médical.

Assurances : Poste de l'assurance sur les véhicules à moteur en raison de l'augmentation de la sinistralité. Le contrat prévoit une franchise de 500 €. En dessous de 500 €, la CCBRC ne déclarera plus les accidents pour ne pas augmenter à terme la sinistralité.

Fluides : L'électricité légèrement en hausse par rapport au réalisé et le combustible est prévu à la baisse mais au regard des périodes de froid nous seront amené à faire une DM sur ce poste.

C Les charges de personnel (Chapitre 012)

Charges de personnel (€)	Budget 2025	CA 2025	Projet BP 2026	Δ %
TOTAL	4 054 165	3 705 705	4 227 519	4,28%

Les Charges de personnel entre 2025 et 2026 augmentent de 4,28% par rapport au BP mais en réalité, l'augmentation est de 14% par rapport au CA 2025

Il a été prévu en 2026 un remboursement des frais de personnel par les budgets annexes de 940 000 € soit 550 000 € pour le SAAD et 390 000 € pour le Service Eau et Assainissement (SEA).

Libellé	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
SAAD	526 761	543 098	529 675	600 000
SEA	301 402	319 563	372 515	380 000
TOTAL	828 165	862 661	902 190	940 000

Prévision du coût des frais de personnel pour 2026

- **Montant du 012**

CA 2024 : 3 373 197,37€

CA 2025 : 3 705 705,92€

BP 2026 : 4 227 519 €

- **Part salaires**

CA 2024 : 1 984 893,80€

CA 2025 : 2 072 900,14€

BP 2026 : 2 232 724,89€

- **Part indemnités (RIFSEEP, sans NBI ni SFT)**

CA 2024 : 379 890,29€

CA 2025 : 439 045,54€

BP 2026 : 506 205,92€

- **Part CNRACL/Ircantec**

CA 2024 : 306 905,32€

CA 2025 : 367 347,91€

BP 2026 : 409410 178,41€

- **Autres charges (NBI, SFT, Cotisation patronales, assurance du personnel, CNAS, médecine du travail)**

CA 2024 : 701 538,01€

CA 2025 : 857 460,97€

BP 2026 : 1 056 375,56€

Les Coûts complémentaires à prendre en compte en 2026 par rapport à 2025 :

- **CNRACL : Surcoût : 27 127,65 €**

Augmentation de 3 points : passage du taux de 34,65% à 37,65%

Concerne les agents titulaires

- 31,65% sur BP 2026 : 268 198,88€

- 34,65% sur BP 2026 : 313 326,74€

- 37,65% sur BP 2026 : 340 454,39 €

Surcoût 2026 : 27 127,65 €

- **Evolution de carrière : Avancement d'échelon et avancement de grade (surcote brut chargé annuel) : Surcoût : 9 722,12 €**

- **Augmentation SMIC 1^{er} janvier 2026 de 1,18% : Surcote : 12 577,27 €**

- **Proposition de nouveaux recrutements pour 2026 : Surcoût : 112 876,68 €**

- Gestionnaires RH (1 poste sur 11 mois) = 37 199,98 €

- Chargé(e) de suivi / de mission « stratégie de préservation de la ressource en eau et de sobriété » (1 poste sur 12 mois) = 67 637,90€

- Stagiaire rémunéré EJE pour subvention (1 poste sur 12 mois) = 8 038,80€

- **Recrutement en cours d'année 2025 et comptabilisé en 2026 sur une année : Surcoût : 245 547,65 €**

- Gestionnaires finances Surcote : 37 323,38 €

- Personnel Multi-accueil Pamfou (1 EJE, 2 auxiliaires de puériculture et 3 auxiliaires d'éveil) Surcote : 177 887,66€

- EJE Multi-accueil Machault : 11 788,62€

- Chargée de communication : Surcote : 18 547,99€

- **Cotisation accident de travail : Surcote : 4 860,28 €**

- **CNAS : Surcote de 358 €**



Augmentation de la cotisation de 222 € à 224 € par agent

Coût 2025 : 14 874 €

Coût 2026 : 15 232 €

Agents affiliés Ircantec : Surcout de 2 677,32 €

D Les charges de gestion courante (Chapitre 65)

Budget Principal

Autres Charges de gestion courante	Budget 2024	Budget 2025	BP 2026
Amicale du personnel	11 957	11 957	11 957
Amicale Sapeurs Pompiers Chatelet	500	500	500
Amicale Sapeurs Pompiers Guignes	500	500	500
Amicale Sapeurs pompiers Mormant	500	500	500
Concerts de Poche	10 000	10 000	10 000
Foyers Ruraux Seine et Marne	2 000	1 500	1 500
La Campélienne	1 000	1 500	1 500
Culture en jardin	0	1 500	1500
Vaisseau	6 000	6 000	6 000
Galerie Hors champs	2 000	-	1 500
OSER	3 500	-	5 000
Féricy Culture Loisirs	500	-	500
Association Col'Chic	-	-	500
Café associatif le Barbeau	-	-	500
Francophonies Yebles	5 000	-	-
Commémoration FLP/CEB/Sivry	3 000	-	-
Féricy Culture Loisirs	500	-	-
Don Mayotte	1 000	-	-
Petites ville de demain	10 000	-	-
TOTAL	57 457	33 957	41 957

Budget SAAD

Organismes	2025	2026
Amicale du personnel	996,49 €	996,49 €

Budget SEA

Organismes	2025	2026
Amicale du personnel	1 245,61 €	1 245,61 €

Les subventions

Une enveloppe de 10 000 € est proposée de reconduire aux **concerts de poche** pour l'organisation de 2 concerts.

Une subvention de 1 500 € est proposée à l'association **des foyers ruraux de Seine et Marne** pour des contées itinérantes chez l'habitant et autres structures : 6 communes touchées (Echouboulains, Guignes, Féricy, Bombon, Les Ecrennes, Fontaine-Le-Port, dont 4 avec conteurs professionnels)-Moyenne de 250€/ commune

Une subvention de 1 500 € pour **l'association La Campélienne** qui organise un festival Champorock.

Une subvention de 1 500 € pour **l'association Culture en jardin** qui organise des actions culturelles variées (spectacles, expositions, concerts...) dans le cadre du Festival Cultures en jardins à Valence-en-Brie:

Une subvention de 6 000 € est proposée à l'association **Le Vaisseau** pour l'hébergement des compagnies e résidence.

Une subvention de 1500 € pour **Hors Champs** qui organise une Exposition photographique dans le cadre du Festival Sème ta Graine

Une subvention de 5 000 € pour **OSER** qui organise 2 concerts: 3 600 € en grande formation à Chaumes en Brie + 1 400 € en octuor à Argentières.

Une subvention de 500 € à **Féricy Culture Loisirs** pour la Nuit du Conte avec des conteurs amateurs

Une subvention de 500 € à **l'Association Col'Chic** - Actions culturelles (concert, ateliers...) dans le cadre du projet d'espace culturel / résidence d'artistes à Argentières

Une subvention de 500 € **au Café associatif Le Barbeau à Fontaine-Le Port** pour le Projet "Passeur d'Images", autour de l'Education aux Médias et à l'Information-Exposition photographique itinérante

Une enveloppe de 500 € est traditionnellement versée à chaque **amicale de sapeurs-pompiers du territoire.**



La contribution à l'**amicale du personnel** s'élève à 14 199 € tous budgets (Budget principal et budgets annexes) confondus et reste stable par rapport à l'an passé.

Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Les autres charges de gestion courantes porte sur la contribution de la CCBRC aux syndicats et établissements dans lesquels nous sommes en représentation substitution dans le cadre des compétences dévolues à la communauté de communes.

Autres Charges de gestion courante (€)	CFU 2025	Projet BP 2026	Δ %
Syndicats	7 353 599	7 412 697	0,8%
Syndicats OM	5 616 863	5 627 820	0,2%
Syndicats GEMAPI	321 371	326 562	1,62%
Syndicats Gens du Voyage + GIP	117 075	139 295	18,98%
Service Incendie	641 049	646 655	0,87%
Crèche familiale Verneuil l'Etang	129 657	128 128	-1,18%
Activités scolaires et périscolaires	300 000	300 000	-
Elus	227 584	244 237	+7,32%

La contribution aux syndicats des ordures ménagères est quasi stable en 2026 par rapport au CA 2025 et avec l'augmentation des bases, les taux diminuent très légèrement pour certaines communes du territoire.

Syndicats OM	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026	%
SMITOM	1 976 909	2 324 154	2 035 604	2 035 604	0%
SMETOM	1 052 027	1 100 903	1 122 139	1 132 665	0,94%
SMICTOM	136 383	139 110	142 888	145 440	1,79%
SIETOM	2 125 501	2 234 743	2 316 233	2 314 111	-0,09%
TOTAL	5 290 820	5 798 910	5 616 864	5 627 820 €	0,2%

(Chiffres 2026 communiqués par les syndicats au moment de la préparation budgétaire pour le calcul des taux.)

Trois syndicats assurent la compétence GEMAPI pour le compte des communes de la CCBRC : Le Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres (SyAGE et SAGE) qui intervient sur le bassin versant de l'Yerres (210 685 €), le syndicat mixte des 4 Vallées de la Brie.(SM4VB) qui intervient sur le bassin versant Seine (115 564 €) et enfin Le syndicat mixte d'aménagement et d'entretien du ru de l'Etang a en charge l'entretien et la gestion des rus de Champaubert, Bélant et de l'Etang (312 €).

La contribution à cette compétence augmente de 5 391 € en 2026 contre 36 693 € en 2025.

GEMAPI	2023	2024	2025	2026
SYAGE+ SAGE	151 818	168 745	205 301	210 686
SM4VB	115 564	115 564	115 564	115 564
SMAE Ru de l'Etang	146	169	306	312
€	267 528	284 478	321 171	326 562

La compétence OM comme la compétence GEMAPI est intégralement remboursée par le contribuable.

La cotisation aux syndicats des gens du voyage augmente en 2026 de 22 220 € due principalement à l'augmentation de la cotisation du SIVU Yerres Bréon.

Syndicats (GDV)	2023	2024	2025	2026	À prévoir en DM
SMEP ABC	56 942 €	66 898 €	53 589 €	53 590 €	
SIVU YERRES BREON	83 037 €	45 522 €	55 284 €	77 399 €	+ 33 169 € SIVU Yerres Bréon
GIP	8 042 €	8 116 €	8 117 €	8 306 €	
TOTAL	148 021 €	120 536 €	117 075 €	139 295 €	

La contribution au **service de secours et d'incendie** évolue de 0,87%

La CCBRC est **en représentation substitution pour la crèche familiale de Verneuil l'Etang** composé des communes d'Andrezel, Argentières, Beauvoir, Champdeuil, Chaumes en Brie, Guignes, Saint Mery, Yebles et Verneuil l'Etang. La contribution est portée à 128 128 € en 2026 contre 129 657 € en 2025 soit une baisse de 1,18 %.

Le SIVU Yerres-Bréon a transmis à la CCBRC en décembre 2025 une participation additionnelle au financement du SIVU Yerres-Bréon à hauteur de 22 113,70 € portant la cotisation en 2025 à 77 397,70 € et la cotisation pour 2026 s'élève à 88 454,80 € soit 4 € par habitant.

La communauté de communes répartit une enveloppe de :

- 150 000 euros entre toutes les communes en fonction du nombre d'enfants scolarisés en école élémentaire pour les activités scolaires
- 150 000 euros entre les communes disposant d'un ALSH communal en fonction du nombre d'heures réalisées total par les enfants du territoire accueillis.

E Les charges financières et charges exceptionnelles

Charges Financières (€)	CA 2024	CA 2025	Projet BP 2026	Δ %
Intérêts des Empunts	135 967	95 950	106 200	
Charges Exceptionnelles (Titres annulés)	41 330	100	100	-

Les charges financières (Chapitre 66):

Ce chapitre 66 correspondant aux charges annuelles d'intérêts de la dette en diminution en 2025 en raison de la baisse du taux du livret A. Le livret A poursuit sa baisse en 2026 en passant le 1er février 2026 à 1,5%. Les intérêts d'emprunt prévus en hausse devraient baisser légèrement en 2026 en fin d'exercice normalement.



Les charges exceptionnelles (Chapitre 67) :

Ce chapitre concerne exceptionnellement les annulations de titre.

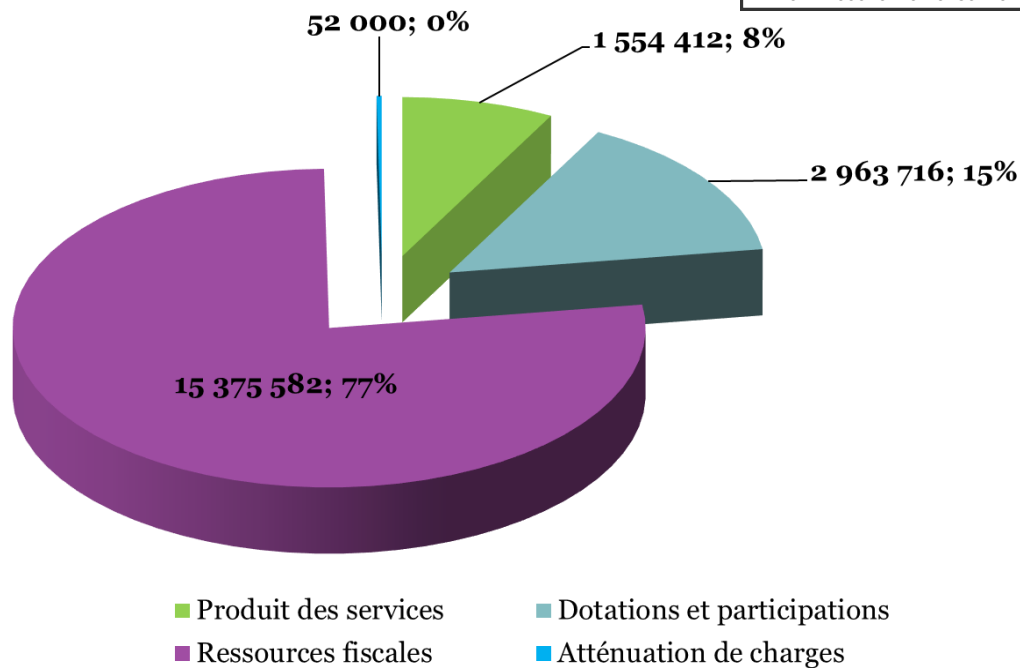
4. Les recettes de fonctionnement

A Structure des recettes de fonctionnement

RECETTES (€)	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	CA 2025	Projet BP 2026	Δ %
Produits des services	1 619 201	1 517 058	1 621 133	1 499 835	1 554 412	+4,12%
Dotations et participations	3 073 133	3 248 821	3 320 165	3 180 338	2 963 716	-10,74%
Ressources fiscales	14 252 655	15 113 409	15 176 345	15 323 872	15 375 582	1,31%
Produits exceptionnels / Autres	0	131 992	51 571	134 401	66 557	-
Atténuation de charges	80 000	108 435	60 000	53 960	52 000	13,33%
Opération d'ordre	20 000	20 000	5 322	5 322	8 330	-
Excédent de fonctionnement	2 175 462	335 502	1 676 707	1 676 707	2 687 894	60,31%
TOTAL	21 220 452	20 502 275	21 911 243	21 874 435	22 708 491	+3,64%

Les recettes de fonctionnement augmentent de 3,64% principalement en raison de l'augmentation de l'excédent de fonctionnement de 2025 qui s'élève à 2 687 894 €. Cet excédent est le résultat d'une maîtrise des charges de fonctionnement et d'optimisation des recettes.

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement, hors opérations d'ordre et report des résultats, est en diminution de 1,07% alors que les charges réelles de fonctionnement augmentent de 1,13 %.



77% des recettes de fonctionnement proviennent des ressources fiscales en 2026, 15 % des dotations et participations, 8% des produits des services et seulement 1% des atténuations de charges.

Avec la suppression de la taxe d'habitation et les faibles dotations de l'Etat, les marges de manœuvre pour augmenter les recettes de fonctionnement résident principalement dans le développement économique de la Communauté de communes et dans une moindre mesure sur les subventions auprès des partenaires institutionnels.

B Les recettes des services (Chapitre 70 + 74)

Recettes	CA 2024	CA 2025	Projet BP 2026	Δ %
Crèche Familiale	485 667	320 850	251 349	-21,66%
RPE	171 294	170 414	166 036	
Multiaccueil	218 424	227 304	368 126	+61,95%
ALSH	343 840	326 931	325 000	
Séjours ados	10 006	13 620	10 000	-
Mini-séjours	16 022	12 869	10 000	-
Urbanisme	43 940	45 860	50 000	-
Périscolaires	24 055	20 097	15 000	-
Rembst UFCV	71 680	72 185	53 000	-
Budgets Annexes	862 660	902 190	940 000	+4,19%
Redevance OM	48 729	43 360	43 285	-
Epicerie Solidaire	2 676	3 798	3 030	-
TOTAL	2 131 399	2 159 478	2 234 826	+3,49%

Les recettes des services augmentent de 3,49 % par rapport au CA 2025 en raison des subventions du multi-accueil de Pamfou et du remboursement des frais de personnel.

Aussi apparait dans les produits des services en 2026 la participation des communes de la CCBRC aux frais de fonctionnement des équipements sportifs Marie-Amélie Le Fur pour l'année 2025 soit 108 887 €

- Pour les communes de la CCBRC : (50%) Le remboursement sera de 47 567 € dans le cadre d'un fonds de concours.
- Pour les communes hors CCBRC : (36 semaines) Le remboursement sera de 9 651 € dans le cadre d'une convention.

La Participation totale de l'ensemble des communes à prévoir est de 57 218 €

C Les Impôts et taxes (Chapitre 73)

Impôts et taxes (€)	CA 2025	BP 2026	Δ %
Impôts locaux (THRS + TFB +TFNB + TAFNB)	2 044 821	2 061 180	0,8%
CFE	2 602 073	2 622 890	0,8%
Fraction de TVATH	1 809 068	1 824 477	0,8%
Fraction de TVA CVAE	1 626 932	1 639 947	0,8%
Compensation (TFB + CFE + CVAE)	894 781	702 940	-21,44%
Taxe GEMAPI	317 803	326 562	+2,7%
TEOM	5 727 446	5 716 996	-0,18%
CFE	2 602 073	2 622 890	0,8%
IFER	655 158	666 951	1,8%
TASCOM	185 679	185 679	-
AC	180 279	180 387	-
Redevances des mines	7 923	7 900	-

L'évolution des impôts locaux de 0,8% correspond à l'évolution des bases locatives.

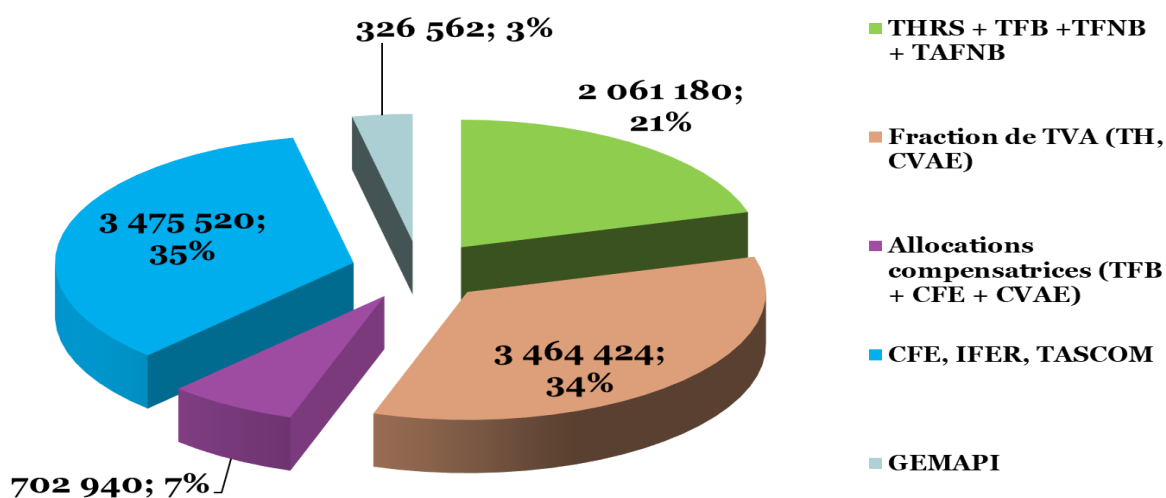
La compensation de l'Etat par rapport à l'abattement des valeurs locatives de la TFB et de la CVAE des locaux professionnels diminue en raison de la mesure de la loi de finances qui minore de 19,3% cette compensation.



Les taux resteront inchangés en 2026 :

Produits fiscaux	2025	2026	Δ %
THRS	3,51%	3,51%	-
TFB	3,42%	3,42%	-
TFNB	10,73%	10,73%	-
CFE	22,74%	22,74%	-

D Structure des recettes fiscales



La fiscalité économique (CFE, IFER, TASCUM) représente une recette pour l'intercommunalité de 3 475 520 € en 2026 soit 35% des ressources fiscales hors TEOM.

La fraction de TVA (TH+CVAE) représente 34 % des recettes fiscales.

E Les dotations et participations (Chapitre 74)

Dotations et participations (€)	CA 2025	BP 2026	Δ % 2024/2025
Dotation compensation	1 449 819	1 459 342	0,65 %
Compensation fiscale	894 781	670 184	-25%
FDTP	112 382	86 534	-23%
Subvention Etat	5 179	0	-
Subvention Région	0	30 525	-
Subvention Département	47 913	25 000	-47,8%
Subvention CAF	660 654	692 131	+4,76%
Divers	9 610	0	-
TOTAL	3 180 338	2 963 716	-10,74%

Les dotations et participations diminuent de 10,74%

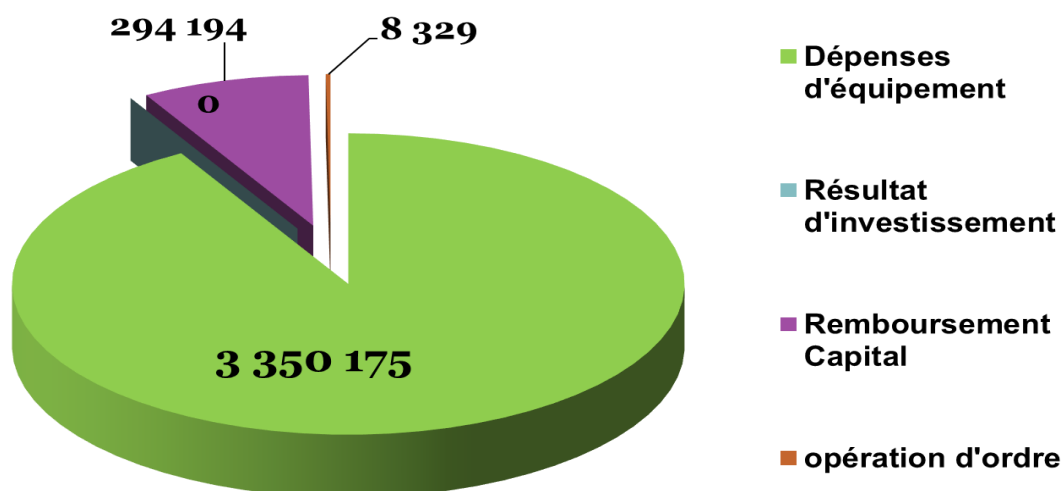
- La DGF reste stable et le fonds départemental de la taxe professionnelle comme les compensations fiscales diminuent (Cf loi de finances (2026))
- La diminution des subventions du département s'explique par la décision du conseil départemental de supprimer le soutien aux structures petites enfance et de réduire les subventions des actions culturelles
- L'augmentation des subventions de la CAF est le résultat de l'ouverture du multi-accueil de Pamfou.
- La subvention du département de 25 000 € correspond au dispositif SARE et la subvention de la Région de 30 525 € correspondent au dispositif Natura 2000.

F Les atténuations de charges (Chapitre 013)

Les atténuations de charges concernent le remboursement des frais de personnels à hauteur de 52 000 € en 2026

5. Les dépenses d'investissements

DEPENSES (K€)	Budget 2025	CA 2025	Projet BP 2026	Δ %
Equipement	2 416 928	1 602 432	3 350 175	+38,61%
Remboursement Capital	292 067	292 067	294 194	+0,72%
Résultat d'investissement reporté	618 867	618 867	-	-
Opérations d'ordre	5 322	5 322	8 329	-
TOTAL	3 333 184	2 518 687	3 652 698	+ 9,5%



6. Les recettes d'investissements

RECETTES (K€)	Budget 2025	CA 2025	Projet BP 2026	Δ %
Subvention Investissement	860 069	697 831	1 011 166	+17,57%
FCTVA	350 000	162 011	0	-
Autofinancement	1 901 682	0	2 455 883	+29,14%
Opération d'ordre	1 000 363	814 340	1 028 079	-
Autres	2 926	3 868	3 000	-
Report exercices antérieur	929 547	929 547	98 768	-
TOTAL	5 044 587	2 607 598	4 596 896	-8,87%

Les dépenses d'investissements seront financées en totalité par les recettes d'investissement grâce à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et aux subventions d'investissement.

Cette année le budget d'investissement sera voté en déséquilibre avec un excédent d'investissement. Conformément à l'article L.1612-4 du CGCT, un budget doit être voté en équilibre pour chacune des deux sections (fonctionnement et investissement). Cependant, le CGCT (articles L.1612-6 et L.1612-7) autorise un vote en sur-équilibre budgétaire. Il est ainsi admis un excédent de la section d'investissement quelle qu'en soit l'origine, et un excédent de la section de fonctionnement provenant uniquement des résultats du compte administratif de l'exercice précédent.

Pour les subventions d'investissement attendues :

- **Les subventions de la Région** pour un montant de **77 127 €** concernant l'éclairage extérieur du siège, l'éclairage interne de l'ALSH, la rénovation thermique du club house, 2 véhicules électriques + borne de recharge pour le RPE et le PCAET et enfin la vidéo protection du gymnase.
- **Les subventions du département** pour un montant de **30 104 €** concernent le portail Bokeh du réseau de lecture publique et la vidéo protection du gymnase
- **Les subventions du complexe de tennis** attendues en 2026 : **458 460,50 €**
 - Département - CID de 1 024 000 € (30% à l'attribution du marché) : 303 840 €
 - FFT- Convention avec le club : 100 000 €
 - Etat - Fonds vert de 109 241 € (50% restant rénovation thermique Club house) : 54 620,50 €
- **Les subventions du Pôle petit enfance** attendues en 2026 : **445 473 €**
 - Département – CID de 325 713 € (30% à l'attribution du marché) : 97 713 €
 - CAF : 347 760 € (correspondant à 46% de la réalisation de l'équipement en fonction du montant inscrit au BP 2026)

7. Listes des dépenses d'investissements

Investissements	BP 2026
TRAVAUX	
Projet de réhabilitation du complexe de tennis	1 481 821 €
Projet Pôle Petit enfance	998 204 €
Remboursement des tvx Eaux pluviales	360 000 €
Travaux de réhabilitation <u>ALSH Chatelet en Brie / Coubert</u> (renouvellement alarme incendie, démontage pergolas et plots béton, renouvellement éclairage cuisine, réfection salle d'activités, film vitrage antichaleur, renouvellement d'1 sanibroyeur)	26 500€
Dispositif alerte PPMS 2 ALSH + Multi accueil Machault	25 000 €
<u>Siège CCBRC</u> (Remplacement 4 fenetre à l'étage, Peintures boiseries extérieures, film vitrage antichaleur, réparation porte vitrée couloir, renouvellement stores quelques bureaux)	20 300 €
Audit énergétique et patrimonial des 2 ALSH	14 000 €
<u>Annexe Chatelet</u> (Mises aux normes d'accessibilité et de sécurité)	11 000 €

Investissements	BP 2026
TRAVAUX	
<u>Annexe Guignes</u> : renouvellement alarme incendie, installation DAE	8 700 €
<u>Multi-accueil Pamfou</u> : Parasol sur pied; achat de matériel lavable et résistants pour créer une zone de confort et d'éveil sensoriel + aménagement d'une zone de jeu extérieur	1 540 €
<u>Multi-accueil Machault</u> : Travaux de plomberie et d'électricité, gâche électrique pour déverrouillage porte d'entrée depuis salle principale, installation voiles d'ombrage extérieur avec des matériaux durables)	8 700 €
<u>Communication</u> : Stickage flotte de véhicule	8 400 €
<u>ZA Guignes</u> : Travaux trottoirs + renouvellement passage surélevés	25 000 €
MOBILIER	
<u>Tourisme</u> : Achat de panneaux signalétiques pour la création de la boucle du val d'Ancoeur	30 000 €
Achat d'un matériel roulant : Mini ambule (remorque aménagée pour la lecture et diverses animations sur le territoire	17 000 €
Achats de matériels et mobiliers pour les services et équipements intercommunaux	39 904 €

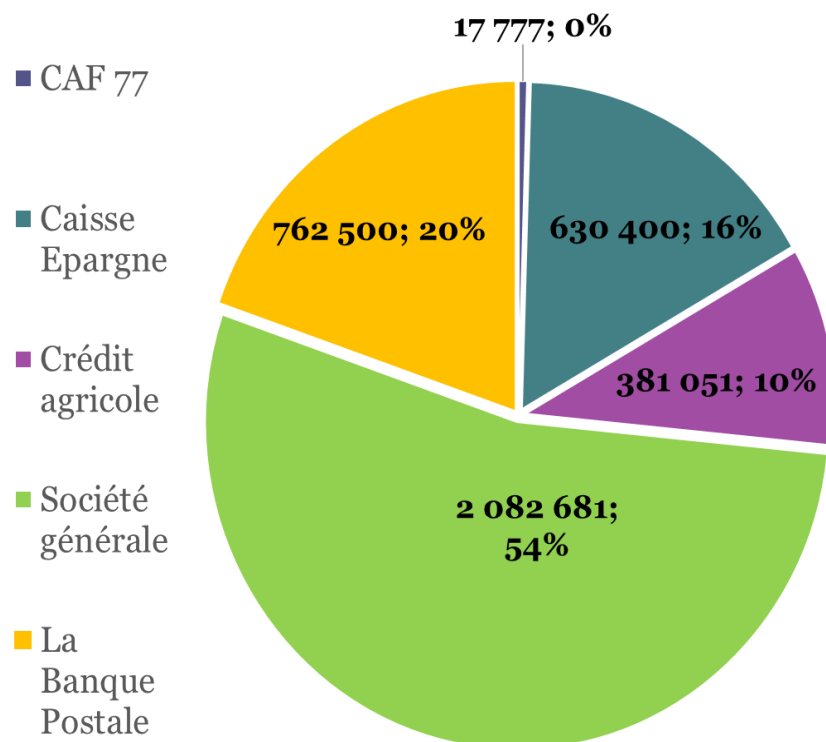
Investissements	BP 2026
INFORMATIQUE	
Achat d'un logiciel pour créer une médiathèque en ligne pour le stockage de photo et vidéo)	32 000 €
Optimisation du site internet et tourisme	10 200 €
Logiciel Agedi pour pour les délibérations	3 340 €
Remplacement vidéoprojecteur grande salle car obsolète + installation de galets de sonorisation sur table + renouvellement batterie pour micro et changement du micro pour le poste du Président.	11 050 €
Renouvellement imprimante multifonctions Konica Minolta	4 500 €
Renouvellement de 8 PC portables	16 614 €
Renouvellement Onduleurs,	3 500 €
Matériel : souris, téléphones mobiles...	1 890 €

8. La dette

Dette	BP 2026 1/01/2026
Encours de la dette 01/01/2026	3 874 410
Annuité	400 394
Intérêt de la dette	106 200
Remboursement du capital	294 194
Encours de la dette 31/12/2026	3 580 216

Le capital restant dû de la dette de la communauté de communes sera de 3 580 216 € le 31/12/2026.

Répartition de la dette par prêteur au 01/01/2026



9. Les ratios financiers

Ratios financiers	Montant en euros/habitant pour la catégorie démographique		
	CCBRC	Région	National
Année 2024 / Population : 40 583			
Dépenses fonctionnement	311	323	395
Dépenses de personnel	81	90	168
Contingents et participation obligatoire	180	138	107
Charges financières	3	3	5
Recettes fonctionnement	377	390	478
Impôts locaux	77	125	166
TEOM	144	127	66
DGF	35	46	51
Dépenses d'équipement	51	67	121
Encours de dette au 31 décembre	103	131	201
Epargne Brute	66	67	83
Fonds de roulement (FDR)	52	193	189



Ce tableau de comparaison démontre que les **dépenses de fonctionnement par habitant** sont inférieures à la moyenne régionale nationale des EPCI de la strate.

Ces chiffres sont à rapprocher **des recettes de fonctionnement** qui sont elles aussi beaucoup moins élevées sur la CCBRC qu'au niveau de la strate régionale et nationale.

Les **charges de personnel par habitant** sont inférieures à la moyenne des autres communautés de communes au niveau régional et national.

Les **dotations de l'Etat (DGF) comme la Fiscalité** par habitant pour la CCBRC sont également bien inférieures de la moyenne des EPCI de la même strate.

La dette de la CCBRC est plus faible que la moyenne des autres communautés de communes car la communauté de communes est jeune mais elle maîtrise ses charges de fonctionnement pour générer de l'autofinancement pour financer ces investissements.

Son épargne Brute par habitant est faible par rapport aux EPCI de la strate en raison de ses faibles recettes (fiscalité et DGF notamment)

10. Le Budget Annexe du Service Aide A Domicile (SAAD)

Les dépenses d'exploitation

CHARGES EN (€)	Budget 2025	CA 2025	Projet BP 2026	Evolution 2025/2026
Exploitation courante	167 230	156 792	165 327	-1,14%
Personnel	624 350	551 232	555 200	-11,08%
Dépense liée à la structure	68 504	62 931	98 177	+43,32%
TOTAL	860 084	770 955	818 704	-4,81%

Les dépenses de personnel sont en diminution par rapport au Budget 2025 mais sont stables par rapport au réalisé de l'année 2025.

Les dépenses d'exploitation courantes correspondant ~~aux charges nécessaires au~~ fonctionnement des services aides à domicile et portage de repas comme les carburants, les fournitures, les frais de télécommunication et d'affranchissement et le portage de repas sont stable par rapport au BP 2025.

Les charges de structures concernant principalement le leasing de 12 véhicules, la prime d'assurance, la réparation des véhicules, la maintenance du logiciel du service, l'application déployée sur les téléphones portables, la cotisation UNA, la subvention à l'amicale du personnel et les boîtes de chocolat en fin d'année. Elles sont en augmentation cette année en raison des frais de réparation de deux véhicules accidentés.

La répartition des dépenses d'exploitation en fonction des différents services

CHARGES EN (€)	Budget 2025	CA 2025	Projet BP 2026	Evolution 2025/2026
AIDE A DOMICILE	709 047	627 309	667 969	-5,79%
PORTAGE DE REPAS	150 607	142 145	150 030	-
TOTAL	859 654	769 454	817 999	-4,85%

Le budget 2026 est dans la continuité du budget précédent tout en s'adaptant à au CA 2025.

Les recettes d'exploitation

RECETTES EN (€)	Budget 2025	CA 2025	Projet BP 2026	Δ %
Résultat de fonctionnement reporté	79	79	56	-29,11%
Produits de la tarification (Aide à domicile)	378 974	347 737	362 000	-4,48%
Autres produits - Portage des repas	242 000	235 431	244 000	+0,83%
Participation Budget Principal	237 372	186 100	210 944	-11,13%
Annulation de mandats	1 659	1 664	1 704	+2,71%
TOTAL	860 084	771 011	818 704	-4,81%

Les recettes des usagers du service aides à domicile et du portage de repas seront en légère augmentation cette année en raison de la revalorisation des tarifs passant de 24,58 €/h en 2025 pour l'aide à domicile à 25 €/h en 2026 et le prix du repas pour le portage de repas à domicile va passer de 8,43 € en 2025 à 8,56 € en 2026.

La participation du budget principal est prévue en baisse par rapport au budget 2025 de 11,13%

Les dépenses d'investissement & recettes d'investissement

Investissement	Budget 2025	CA 2025	BP 2026	Δ %
Dépenses	10 159,83	1 658,75	31 036,10	205,48%
Recettes	10 159,83	31 959,83	31 036,10	205,48%

Les dépenses d'investissement prévue cette année portent sur l'achat d'un véhicule à hauteur de 25 676,26 € pour les aides à domicile financé par les reports antérieurs et par une subvention à hauteur de 20 000 € par le département dans le cadre d'un dispositif mobilité avec comme contrepartie le recrutement d'une aide à domicile en insertion. Il est prévu également une dépense de 5 036 € correspondant aux stickages des nouveaux véhicules en leasing mis en circulation dès le mois de mars

11. Les Budgets Annexes du service Eau & Assainissement

Budget Annexe Eau Potable DSP

Exploitation	Budget 2025	CFU 2025	BP 2026	Δ %
Dépenses	5 427 766	1 075 857	5 580 250	+ 2,81 %
Recettes	5 427 766	3 023 069	5 580 250	+ 2,81 %

2025 était l'année de la convergence tarifaire avec un tarif de 2,20 € / m³. Cette année, il n'est pas prévu d'augmentation de la redevance.

L'année 2026 va être une année de transition qui va permettre :

- D'analyser en détails les conclusions de l'étude du schéma directeur d'eau potable (SDAEP) communiquée en fin d'année 2025 qui nous fournit de nouvelles informations sur les aspects suivants :
 - Les travaux à prévoir sur les prochaines années en fonction des priorités,

- Une estimation des investissements nécessaires pour financer ces travaux.
- De définir, le cas échéant, une nouvelle stratégie tarifaire adaptée aux besoins qui ont été identifiés dans le cadre de l'étude.

Dans l'attente de cette analyse, il est proposé de maintenir en 2026, les tarifs qui avaient été appliqués en 2025 à savoir 2.2€ HT/m³ pour la redevance eau revenant à la CCBRC.

La nouvelle redevance de l'eau relative à la performance des réseaux d'eau potable est versée à la CCBRC par le délégataire et sera reversée par la CCBRC à l'Agence de l'Eau pour le même montant, soit un montant estimé à 150 000 € pour 2026 (montant prévisionnel, selon les versements des différents délégataires).

Les dépenses restent relativement stables hormis les intérêts des emprunts en augmentation passant de 145 259 € en 2025 à 176 884,78 € en 2026 et les dotations aux amortissements en hausse cette année, passant de 509 168,06 € à 624 773,85 € suite à la reprise des biens des anciennes Communautés de Communes dans le patrimoine de la CCBRC.

Investissement	Budget 2025	CFU 2025	BP 2026	Δ %
Dépenses	11 300 224	4 185 336	11 932 592	+ 5,60 %
Recettes	11 300 224	6 637 845	11 932 592	+ 5,60 %

L'évolution des dépenses d'investissement est due à l'augmentation des travaux prévus au PPI pour l'année 2026.

Il est prévu en recettes d'investissement : 931 392 € en subvention de l'Agence de l'Eau et 593 000 € par le Département.

L'équilibre du budget eau potable est réalisé avec l'inscription d'un emprunt à hauteur de 3 602 319,67 €.

La dette

Dette	Montant en €
Encours de la dette 01/01/2026	5 624 452
Intérêts de la dette	169 739
Remboursement du capital	345 215
Emprunt CDC	1 000 000
Encours de la dette 31/12/2026	6 279 237

Les dépenses d'investissement

BUDGET EAU POTABLE						
Etudes diverses (AMO, MOE, DUP...) et schémas directeurs						
AP n° 2		CP 2026	CP 2027	CP 2028	Montant total de l'opération	Montant révisé de l'AP
20SEA20005	SDAEP sur les 31 communes	80 072,81 €			1 448 152,50	
20FLP20006	Etude DUP fontaine le Port				27 780,00	
20GUI20007	Etude DUP Guignes	230 217,50			277 166,00	
TOTAL AP n° 2		310 290,31	-			1 753 098,50
Travaux sur ouvrages (réservoir, UT...)						
AP n° 3		CP 2026	CP 2027	CP 2028	Montant total de l'opération	Montant révisé de l'AP
20GUI20009	Construction UTEP à Guignes	544 951,95	534 951,95		1 105 500,00	
20PAM20011	Réhabilitation du réservoir à Pamfou	11 812,50			612 047,35	
21SEA20039	Etudes et Travaux comblement anciens forages CCBRC	230 750,00	196 500,00		814 680,90	
21FER20040	Réhabilitation du réservoir à Féricy	530 070,28	15 582,00		570 969,11	
21CHP20041	Réhabilitation du réservoir à Champeaux	15 000,00	510 000,00		526 200,00	
21VAL20042	Réhabilitation du réservoir à Valencee				1 900,00	
25ECR20112	Réhabilitation du réservoir Ecrennes			575 111,00	575 111,00	
TOTAL AP n° 3		1 332 584,73	1 257 033,95	575 111,00		5 492 807,28

Travaux sur réseau d'eau potable						
AP n° 4		CP 2026	CP 2027	CP 2028	Montant total de l'opération	Montant révisé de l'AP
20SEA20012	Sectorisation sur les 31 communes	493 474,35			1 598 653,00	
23MAC20076	MACHAULT / Rue deBailly 160 ml				-	
23PAM20077	PAMFOU / Rnvt Avenue de la libération 320ml				213 901,84	
23VAL20078	VALENCE / Rnvt Rue Jean Haderer DN100 sur 220 ml				200 086,96	
23CRI20079	CRISENOY / Sucy sous Yèbles AC DN80 - 1800 ml	950 000,00			987 690,00	
23FON20081	FONTAINE / Rnvt 50 Branchements Plomb année 2023	45 786,67			630 000,00	
23FON20082	FONTAINE / Interco avec CEB dn150 sur 550ml	196 224,57			1 060 000,00	
23FON20083	FONTAINE / Rnvt Rue Michelis 500ml Fonte de 100	110 000,00			110 000,00	
23FON20084	FONTAINE / Rnvt Rue Bellevue DN160 sur 600 ml				2 013,20	
23FON20085	FONTAINE / Rnvt Rue de la Vallée 900ml en DN100				735 210,16	
23BLA20087	BLANDY / Rnvt Rue Vauchèvre Fonte DN 150 sur 760 ml				702 271,16	
23GUI20089	GUIGNES / Rnvt Rue du stade AC DN 60 sur 260 ml				323 538,76	
23MOI20090	MOISENAY / CD 126 rue du Marronnier - rue de Courtry	262 757,92			307 001,40	
23EVR20091	EVRY-GREGY / Rue St Jacques fonte grise de 50 sur 200 ml				171 317,88	
23EVR20092	EVRY-GREGY / Rue de mardilly Fonte grise de 50 sur 170 ml				216 788,26	
23EVR20093	EVRY-GREGY / Chemin des moulins fonte de 50 sur 350 ml				232 654,59	
23SIV20094	SIVRY - Liaison entre Sivry et Courtry	567 688,72			653 126,00	
24MOI20097	MOISENAY / Rue d'Enfer				81 868,00	
24CRI20098	CRISENOY / Dévoisement AEP rond point RN36				208 476,41	
25GUI20099	GUIGNES / Rue du Jeu (570ml)	50 000,00	595 150,00		645 150,00	
25GUI20100	GUIGNES / Rue du Château d'eau (520ml)	50 000,00	571 000,00		621 000,00	
25GUI20101	GUIGNES / Rue de la croix du Chêne 280 ml	42 489,60			120 000,00	
25GUI20102	GUIGNES / Rue de Troyes tronçon 270 ml	10 000,00	220 000,00		230 000,00	
25SIV20103	SIVRY / Rue des Pommiers				56 921,40	
25SIV20104	SIVRY / Rue de la Mairie	11 430,80			300 000,00	
25SIV20105	SIVRY / Rue de la garenne	180 000,00			180 000,00	
25SIV20106	SIVRY / Solde des branchements en plomb (RD605) (30U)	3 170,00			100 000,00	
25BLD20107	BLANDY / Rue Vauchèves phase2 (~930ml)	371 287,38			490 000,00	
25BLD20108	BLANDY Rue St Martin (~300ml)	167 523,87			220 000,00	
25ECH20109	ECHOUBOULAINS Rue Paul Doumer 600ml (Rnvt ACØ80)	298 527,80			300 000,00	
25MOI20110	MOISENAY CD126 tronçon Marronniers -> RD215 580 ml		232 000,00		232 000,00	
25MOI20111	MOISENAY CD126 A tronçon rue de Champeaux -> RD215 Poste RTE 620 ml		248 000,00		248 000,00	
25MOI20113	MOISENAY / Rue du Parc	150 000,00			150 000,00	
25CRI20114	CRISENOY / FOUJU Extension AEP RD57 (Prison et Campus)	2 000 000,00			2 000 000,00	
26CHD20116	CHAMPDEUIL / Problématiques CVM	600 000,00			600 000,00	
26FON20117	FONTAINE / Rue du Général Roux	80 000,00			80 000,00	
26CRI20118	CRISENOY / Ferme verts St Père, abandon cana champs	350 000,00			350 000,00	
26MOI20119	MOISENAY / Solde branchements en plomb (60)	180 000,00			180 000,00	
26CBR20120	COUBERT / Jean Jaures avant travaux de voirie	160 000,00			160 000,00	
26SIV20121	SIVRY / RD408 3000ml et entrée Courtry	100 000,00	2 000 000,00		2 100 000,00	
TOTAL AP n° 4		7 430 361,68	3 866 150,00	-		23 570 225,81

Le PPI présente un montant prévisionnel de travaux comprenant des études (AP n°2) pour 310 290,31 €, des travaux sur ouvrages (réservoirs) pour 1 332 584,73 € (AP n°3) et des travaux de réseaux pour 7 430 361,68 € (AP n°4) soit un total de 9 073 236,72 € sur l'année 2026.

Budget Annexe Assainissement DSP

Exploitation	Budget 2025	CFU 2025	BP 2026	Δ %
Dépenses	5 322 622	2 394 114	7 023 770	+ 31,96 %
Recettes	5 322 622	3 745 156	7 023 770	+ 31,96 %



L'augmentation des dépenses d'exploitation est due notamment aux dotations aux amortissements qui ont augmenté depuis 2025. Elles seront de 1 285 204,98 € en 2026.

L'évolution des charges financières (intérêts) a aussi augmenté passant de 397 837,78 € en 2025 à 550 781,10 € en 2026.

La redevance d'assainissement restera stable par rapport à 2025.

L'année 2026 va être une année de transition qui va permettre :

- D'analyser en détails les conclusions de La tranche 1 de l'étude de schéma directeur d'assainissement (SDAEU) venant de se terminer en fin d'année 2025 et qui nous fournit de nouvelles informations sur les aspects suivants :
 - Les travaux à prévoir sur les prochaines années en fonction des priorités,
 - Une estimation des investissements nécessaires pour financer ces travaux.
- De définir, le cas échéant, une nouvelle stratégie tarifaire adaptée aux besoins qui ont été identifiés dans le cadre de l'étude.

Dans l'attente de cette analyse, il est proposé de maintenir en 2026, les tarifs qui avaient été appliqués en 2025 à savoir 2.2€ HT/m³ pour la redevance eau revenant à la CCBRC.

La nouvelle redevance pour modernisation des réseaux d'assainissement collectif est versée par le délégataire et la CCBRC reverse cette redevance à l'Agence de l'Eau. Ce montant, inscrit en dépense et recette, a été estimé à 270 000 € pour l'année 2026 (contre 41 251 € en 2025).

Investissement	Budget 2025	CFU 2025	BP 2026	Δ %
Dépenses	16 618 707	14 585 716	14 999 191	- 9,75 %
Recettes	16 618 707	15 793 144	14 999 191	- 9,75 %

L'évolution des dépenses d'investissement est due notamment aux travaux inscrits dans le PPI.

Le budget s'équilibre avec l'inscription du nouvel emprunt de 3 500 000 € négocié en 2025.

Les recettes d'investissement prévues sont les subventions de l'Agence de l'Eau pour un montant de 2 674 326 € et les subventions du département pour 1 303 612,82 €.

La dette

Dette	Montant en €
Encours de la dette 01/01/2026	19 345 027
Intérêts de la dette	532 151
Remboursement du capital	984 084
Emprunt CDC	3 500 000
Encours de la dette 31/12/2026	21 860 943

Les dépenses d'investissement

BUDGET ASSAINISSEMENT						
Etudes diverses et schémas directeurs sur ouvrages						
AP n° 5		CP 2026	CP 2027	CP 2028	Montant total de l'opération	Montant révisé de l'AP
20ECH20015	SDA à Echouboulains	15 000,00			43 520,00	
20PAM20016	SDA à PAMAVAL	10 000,00			68 481,51	
20SEA20022	SDA périmètre 1 (Blandy, Chaumes, Evry, Ozouer et Fouju)	157 941,21			610 990,00	
20SEA20023	SDA périmètre 2	503 958,80			877 412,78	
20SEA20024	SDA périmètre 3	925 564,40	150 000,00		850 000,00	
TOTAL AP n° 5		1 612 464,41	150 000,00			2 750 404,29

Travaux sur ouvrages (BO, STEP...)						
AP n° 6		CP 2026	CP 2027	CP 2028	Montant total de l'opération	Montant révisé de l'AP
20ARG20025	STEP Argentières	20 000,00			1 345 230,54	
20BOM20028	Reconstruction STEP Bombon	112 182,84			3 136 763,29	
20ECH20029	Reconstruction STEP Echouboulains	993 037,59	612 000,00		1 698 640,30	
20SOI20030	Reconstruction STEP Soignolles	20 500,00			3 489 285,69	
20SEA20033	Reconstruction STEP Fouju Blandy	1 550 182,66	100 000,00		5 426 667,76	
20CHA20034	Reconstruction STEP Chaumes	1 649 538,08	1 430 101,85		6 456 308,10	
20OLV20035	Reconstruction STEP Ozouer Les Etards	150 000,00	2 222 639,70	1 267 303,73	3 837 000,85	
TOTAL AP n° 6		4 495 441,17	4 364 741,55	1 267 303,73		31 836 052,44

Travaux sur réseaux d'assainissement						
AP n° 7		CP 2026	CP 2027	CP 2028	Montant total de l'opération	Montant révisé de l'AP
20SOI20030R	Travaux de raccordement Cordon à Grisy	15 000,00			2 233 379,92	
24OPE20096	Travaux privés d'assainissement (+22SOI20074)	1 169 450,23			1 468 460,00	
20VAL20031	Mise en séparatif réseaux (travaux SDA) à Valence	1 089 188,02			5 366 723,26	
20PAM20032	Mise en séparatif réseaux (travaux SDA) à Pamfou	150 000,00	1 902 280,00		2 054 560,00	
21MAC20043	Travaux réseaux (travaux SDA) à Machault	681 996,53			2 992 000,00	
21SOI20001	Création réseau d'assainissement rue de Coubert à Soignolles	25 695,06			1 535 455,36	
21ECH20045	travaux réseaux Echouboulains (travaux SDA: priorité 1 + déconnection ECPP)				697 252,38	
21GUI20046	Extension EU Rue de Mortry GUIGNES	420 000,00			420 354,00	
22SOI20067	Travaux Renforcement PR Pont SOIGNOLLES (Rnvt Refoulement + Hydraulique PR)	7 513,36			554 497,03	
23FLP20069	Travaux Réseaux SDA FONTAINE LE PORT (secteur Michelis / Richard)	453 200,00			461 756,00	
23SEA20070	Travaux réseaux SDA Tranche 1	-	2 000 000,00		2 000 000,00	
23SEA20071	Travaux réseaux SDA Tranche 2	-	4 000 000,00		4 000 000,00	
26VAL20122	Valence en Brie / Travaux privés COALLIA	130 000,00			130 000,00	
26MAC20123	Machault / Travaux privés bâtiments publics	65 000,00			65 000,00	
26CHA20124	Chaumes / Travaux privés Chaumes Maurevert et Abbaye	100 000,00			100 000,00	
26BLD20125	BLANDY / Reprise réseau EU pour éliminer 143 m3/j ECPP (zone P1A) et Reprise réseau EU pour éliminer 85 m3/j ECPP (zone P1B) rues Fontaine, Vauchèvres, Moulin, Libération	1 500 000,00			1 500 000,00	
26FOU20126	FOUJU / Reprise réseau EU pour éliminer 181 m3/j ECPP (zone P1A) - rues Château d'eau, Coutils, Ferme aux douves, Eglise, Bois Raymond et prés hauts	800 000,00			800 000,00	
TOTAL AP n° 7		6 607 043,20	7 902 280,00	-		30 046 042,20

Le PPI présente un montant prévisionnel de travaux comprenant des études (AP n°5) pour 1 612 464,41 €, des travaux sur ouvrages (réservoirs) pour 4 495 441,17 € (AP n°6) et des travaux de réseaux pour 6 607 043,20 € (AP n°7) soit un total de 12 714 948,78 € sur l'année 2026.

Budget Annexe SPANC Régie

Exploitation	Budget 2025	CFU 2025	BP 2026	Δ %
Dépenses	192 024	69 802	115 901	- 39,65 %
Recettes	192 024	76 666	115 901	- 39,65 %

Le budget prévisionnel d'exploitation prévoit en dépenses des contrôles chez les particuliers ainsi que le remboursement de frais de personnel.

Les recettes correspondent à la refacturation des contrôles aux usagers.

Investissement	Budget 2025	CFU 2025	BP 2026	Δ %
Dépenses	40 305	40 305	0	-
Recettes	101 490	34 361	23 445	- 76,90 %

Il n'est pas prévu de travaux d'investissement sur ce budget et les écritures de régularisation ont été effectuées en 2025.

Le montant de 23 445 € correspond à l'excédent d'investissement de l'année 2025.

12. Le budget Consolidé

BP 2026	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal	3 652 699	4 596 896	22 708 491	22 708 491
Budget Annexe SAAD	31 036	31 036	818 704	818 704
Budget Annexe Eau Potable	11 932 592	11 932 592	5 580 250	5 580 250
Budget Annexe Assainissement	14 999 191	14 999 191	7 023 770	7 023 770
Budget Annexe SPANC	0	23 445	115 901	115 901
TOTAL	30 615 518	31 583 160	36 247 116	36 247 116

13. Le capital restant dû Consolidé

BUDGET	Capital restant dû au 31/12/2024	Capital restant dû au 31/12/2025	Capital restant dû au 31/12/2026
Budget Principal	4 166 478	3 874 410	3 580 215
Budget Annexe Eau potable	4 639 482	5 624 452	6 279 237
Budget Annexe Assainissement	12 510 213	19 345 027	21 860 943
TOTAL	21 316 173	28 843 889	31 720 395